ABONNEMENT. saumur:

Trols mois

on s'abonne A SAUMUR, Chez tous les Libraires; Chez MM. RICHARD et Ci., Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS,

Aunonces, la ligne. : . 20 c. Réclames, — . . . 30
Faits divers, — 75

On s'ahonne!

Chez tous les Libraires :

Ches MM. HAVAS-LAPPITE et Clo. Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. - L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tons les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 6 Juillet 1874.

Chronique générale.

La 28° commission d'initiative s'est réunie avant-hier pour entendre plusieurs des signataires de la proposition tendant au rétablissement de la Monarchie et, en particulier, M. de La Rochefoucauld, duc de Bisac-

cia, auteur de cette proposition.

Voici l'exposé des motifs présenté par l'honorable duc de Bisaccia:

« Messieurs,

35.

, En lisant l'extrait du procès-verbal d'une de vos dernières séances, j'ai vu que quelques membres de votre commission avaient proposé de ne pas prendre en considération, comme étant inconstitutionnelle, la proposition que j'ai eu l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée, au nom d'un grand nombre de mes amis.

» Après avoir entendu les explications que je vais avoir l'honneur de vous donner, vous trouverez, je n'en doute pas, que nous étions parfaitement dans notre droit en déposant sur le bureau de l'Assemblée la proposition du rétablissement de la Monar-

chie. » Je n'ai pas à m'occuper ici de la forme de cette proposition, puisque votre mission est de décider si elle doit être ou ne doit pas être soumise à l'étude d'une commission de l'Assemblée et que c'est sur le droit seul de

la proposer que vous avez à délibérer. » Permettez-moi d'abord de vous dire que, dès que nous avons vu apparaître la première pensée de prolonger les pouvoirs du maréchal pour un temps déterminé, nous nous y sommes opposés, prévoyant déjà que cette proposition manquait de netteté et n'était pas comprise de même par ceux qui la votaient, et à une grande réunion aux Ré-

servoirs, j'ai pris la parole et j'ai dit que la proposition qui nous était faite était la Monarchie élective, celle qui avait perdu la Pologne, et que j'y voyais de grands dangers; plus tard pourtant, pour éviter de diviser la majorité, après avoir entendu les explications réitérées de M. de Broglie et avant tout, pleins de consiance dans le caractère du maréchal, nous avons voté la loi du 20 novembre.

» En effet, Messieurs, le duc de Broglie, questionné par plusieurs de nos amis, leur a répondu à maintes reprises que la porte reste toujours ouverte à la Monarchie.

» Et moi-même j'ai été chargé par mes amis d'aller dire au vice-président du con-seil que nous étions décidés à reprendre dans un autre moment la campagne monarchique, et qu'en tout cas nous le prévenions que nous la reprendrions au moment des lois constitutionnelles, et que, s'il disait à la tribune un mot engageant l'avenir, nous ne pourrions voter avec lui; aussi avez-vous toujours vu le langage du duc de Broglie nous maintenir une entière liberté.

» Vous vous rappelez que le 20 novembre, M. le vice-président du conseil voulant donner au vote de la prorogation sa vraie signification et obtenir ainsi le concours des royalistes de l'Assemblée, a fait à la tribune la déclaration suivante.

» Voici en quels termes il s'exprimait:

« On nous a demandé si la durée des pou-» voirs ainsi établis constituait un régime » transitoire ou un régime définitif. Notre réponse sera bien simple, elle est tirée des » textes mêmes de la proposition: rien n'est

s change aujourd'hui aux conditions actuelles, » rien que la durée, le reste est renvoyé aux

» lois constitutionnelles. (Très-bien I trèsbien l à droite.)

» L'Assemblée jugera dans sa sagesse, et » d'après le rapport de sa commission cons-> titutionnelle, si l'état des partis permet

» un gouvernement definitif, ou s'il vaut mieux » maintenir, sous un gouvernement plus > durable et plus fort, une trève sérieuse-

» ment respectée qui amène la conciliation » par l'apaisement. Mais, je le répète, tout

» ceci ne fait pas partie de la discussion ac-» tuelle et viendra avec les lois constitution-

» Telles sont les paroles qui nous ont permis de voter la loi du 20 novembre, car nous n'eussions jamais consenti à accomplir un acte qui eut pu être, à n'importe quelle heure, un obstacle au retour du Roi.

» Quelques jours après, l'ambassade de Londres m'était offerte, et, bien entendu, sans aucun engagement; je n'ai donc jamais mis un instant en doute notre entière liberté de proposer à l'Assemblée le rétablissement de la Monarchie.

S'il en était autrement, messieurs, nous aurions été trompés, et je ne puis l'admettre un seul instant, et le loyal maréchal de Mac-Mahon ne voudrait pas tenir son pouvoir d'un vote qui ne serait qu'une surprise.

» Mais je ne m'arrête pas à cette pensée, elle n'est pas possible, et suis convaincu qu'après avoir entendu ces explications vous trouverez avec moi que mes amis et moi nous sommes parfaitement dans notre droit en proposant le rétablissement de la Monarchie, de même que l'honorable M. Casimir Périer est dans le sien en proposant la proclamation de la République.

» le veux ajouter que mes amis et moi nous croyons qu'il était préférable de faire les lois urgentes avant de s'occuper de la forme du gouvernement, mais l'honorable M. Casimir Périer ayant cru le moment venu de donner une forme définitive de gouvernement à la France, et la Chambre ayant fait un pas dans ce sens par son vote d'urgence sur cette proposition, il était impossible aux royalistes de ne pas dire à l'Assemblée et à la France:

» La Monarchie est là, elle a fait la France, elle la sauvera le jour où vous vou-

» Avec elle, yous aurez des alliances. » Avec elle, vous aurez la liberté.

» Avec elle, le commerce retrouvera son activité, et vous reprendrez vis-à-vis de l'Europe la position que vous n'auriez jamais dû perdre.

» Je maintiens et j'affirme ici, messieurs,

que c'était notre droit, et je dis plus, notre devoir. »

On s'entretenait beaucoup des controverses qui ont eu lieu avant-hier au sein de la

commission des Trente. L'attention des membres de la droite était éveillée par le discours prêté par le Journal des Débats à l'honorable M. de Kerdrel. D'après l'organe du centre gauche, M. de Kerdrel se serait pris de querelle avec M.

Chesnelong, et, emporté par l'ardeur de la discussion, l'honorable député du Morbihan aurait déclaré que Henri V était impossible.

Cette déclaration était très-grave, et les commentaires, comme vous n'avez pas de peine à le penser, allaient leur train, lorsque M. de Kerdrel, devançant lui-même les observations qui naturellement allaient lui être faites, a adressé au Journal des Débats une lettre dans laquelle il dément absolument le récit de cette feuille.

Le député du Morbihan nie hautement qu'il ait déclare Henri V impossible; c'est à la monarchie seulement qu'il a cru devoir appliquer cette épithète. Quant au vote, il est absolument faux que M. de Kerdrel se soit prononcé en faveur du titre de président de la République.

Loin d'accepter ce titre, il a voté pour la formule proposée par M. Combier. Telle est la vérité, dit en terminant l'honorable député du Morbihan:

L'incident qui vient de survenir prouve surabondamment combien la majorité de la commission avait eu raison de demander l'interdiction complète des comptes-rendus de ses débats; si quelques membres de la minorité, faisant bon marché de l'engagement solennel qu'ils avaient pris, n'avaient pas cru devoir commettre des indiscrétions regrettables, nous n'aurions pas à déplorer de pareils malentendus. Il est à souhaiter que la commission des Trente montre à l'avenir plus de sévérité et prohibe absolument toute espèce de communication à la presse.

Feuilteton de l'Écho Saumurois.

LES ACTEURS PARISIENS

EN TOURNÉE.

E POSITIONES TO THE TENTON OF THE

Depuis quelques jours, il est impossible d'ouvrir un journal sans y lire à peu près ceci, à l'article Théâtres :

* Profitant de la fermeture du... (Ici le nom du Vaudeville, de l'Odéon, des Variétés, des Bouffes et de la Renaissance), MM. I..., Y..., Z..., viennent de partir pour faire une tournée en province; ils comptent passer en revue la plupart des pièces de leur répertoire. »

Tous les ans au mois de juillet, ces déparis et ces tournées recommencent; tournées accidentées s'il en fut, pleines de surprises et de succès pour quelques-uns, d'ennuis et de déceptions pour le plus grand nombre.

Les incidents comiques surtout abondent, incidents spéciaux aux théâtres de province, qui ne jouent généralement pas tous les jours et dont le personnel ainsi que l'organisation laissent par cela même beaucoup à

On raconte que pendant l'une des excursions en province de Mme Dorval, les amateurs d'une petite ville, stimulés peut-être par l'impresario, avaient résolu de lui décerner une ovation. En conséquence, ils s'entendirent avec le machiniste, et convinrent que tandis qu'elle monterait sur le bûcher dans le rôle de Didon qu'elle jouait ce soirlà, une couronne descendrait du cintre sur sa tête.

Malheureusement, au signal donné, le machiniste se trompe de corde; il lâche celle qui devait servir dans la farce dont la tragédie était accompagnée, et l'on vit s'acheminer majestueusement et par les airs et planer sur la figure inspirée de la tragédienne... la seringue de Pourceaugnac.

Avant d'être la reine du drame moderne, Mme Dorval avait d'ailleurs longtemps couru la province et partagé les tribulations attachées au sort des comédiens ambulants. Elle racontait volontiers qu'une fois le théâtre étant trop petit pour contenir les choristes dont elle faisait momentanément partie, on les avait juchés par derrière sur des échelles pour qu'ils pussent atteindre une ouverture qui les montrait en buste aux spectateurs. Et, comme il pleuvait à torrents pendant le premier chœur, c'est sous des parapluies qu'ils avaient chanté :

Ah! quel beau jour! Ah! quel plaisir! Ah! pour nous quelle fête!.

Autre épisode :

the estimate and the

C'élait pendant une des tournées en province de l'acteur Rouvière. Un jour il s'arrête à Lyon, et les journaux annoncent qu'il va jouer le Roi Lear.

unicklinks មានប្រជាជន ក្រុមប្រជាជន

Le soir venu, la salle est comble, et la pièce commence. Tout va bien d'abord;

mais voilà qu'au moment où l'acteur doit fondre en larmes sur le corps de Cordelia, le public croit s'apercevoir que sa physionomie prend un caractère tout à fait éloigné de l'esprit momentané de son rôle.

Le cortége qui l'environne, hommes et femmes, paraît agité du même vertige. Tous semblent faire leurs efforts pour étouffer une immense envie de rire. Cordelia elle-même, qui, la tête penchée sur un coussin de velours, a l'imprudence d'ouvrir les yeux, se lève brusquement de sen sofa et disparaît du théâtre en éclatant.

Convaincus alors qu'on se moque d'eux, les specialeurs se mettent à siffler. Le tumulte menaçait de grandir, quand un gamin, placé à la galerie, s'écrie brusquement: - Ah! ce chien!

Et de son doigt il désigne un des bancs de l'orchestre.

Cette fois, c'est au tour du public à éclater de rire. Et il y avait de quoi.

Un gros boucher était assis au premier rang et dormait. Ce boucher était accompa-

Il est profondément regrettable que la majorité des membres de la commission des Trente ait maintenu le titre de Président de la République. Ce n'est qu'un mot, il est vrai, mais ce mot est exploité auprès des masses par les radicaux comme couvrant la chose, et c'est ce qui explique la joie que le vote de la commission inspire aux thiéristes et à toutes les gauches.

Il n'est pas douteux que des élections générales faites avec l'étiquette de la République mettront en avant la candidature d'une foule de gredins qui se disent républicains; ils auront beaucoup de chances d'être élus sur les mêmes listes en tête desquelles figureront côte à côte les citoyens Thiers et Gam-

Il est difficile de comprendre les motifs qui ont pu décider des hommes connus par leurs convictions royalistes à voter pour le maintien du titre de Président de la Républi-

On cite comme ayant voté l'article 1er, c'est-à-dire pour le maintien du titre de Président de la République, conféré au maréchal de Mac-Mahon: MM. Dufaure, Laboulaye, Cézanne, Vacherot, Antonin Lefèvre-Pontalis, Paris, Eugène Tallon, Lambert de Sainte-Croix, Pradié, Daru, de Talhouët, d'Andelarre, de Kerdrel, Ventavon et Ch. de

Les neuf députés de la droite qui ont repoussé l'article 1er seraient, dit-on, MM. Lucien Brun, Chesnelong, Tarteron, Combier, Merveilleux - Duvignaux, de Sugny, de Meaux, de Rességuier.

Plusieurs commissaires étaient absents pour des motifs légitimes ou par suite de maladie, entre autres MM. de Goulard, Delsol-Waddington, le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia. Parmi les membres absents, MM. de Goulard, Delsol, Waddington auraient voté avec la majorité.

Le président, M. Batbie, n'a point voté; il ne prend part au vote que dans le cas où

il y a partage. On pense que le rapport de la commission générale sur le projet préparatoire de la sous-commission será déposé au milieu de la semaine prochaine sur le bureau de la

loabh sugaí suil su dean. Deis s

M. le comte de Vaulchier, député du Doubs, a déposé sur le bureau de l'Assemblée une pétition pour le retour de la monarchie, signée par un grand nombre d'ouvriers et de commerçants de la ville de Besançon.

Nous avons déjà dépassé le 3 juillet 4874, huitième anniversaire de la bataille de Sadowa, qui fut le point de départ de l'unification allemande et de la prépondérance de la

Une partie de la presse française était alors rempile d'articles lavorables à la Prusse. On battait des mains aveuglément à la victoire du roi Guillaume. C'était le temps où la France affolée acclamait les théories

impériales « des grandes agglomérations » et « des nationalités. » M. Rouher, le héraut d'armes de l'Empire, les prêchait à la tribune, et la presse soi-disant libérale faisait écho et sonnait la fanfare d'une nouvelle ère pour les peuples.

La nouvelle ère s'est levée pour nous en 1870! Nous voyons aujourd'hui les conséquences de cette politique fatale de l'Empire qui a bouleversé le droit public européen et attiré sur la France les plus épouvantables malheurs.

Quatre ans se sont écoulés depuis cette guerre désastreuse. La France oublie déjà les lecons de la Providence; elle ne pense plus à ses malheurs; elle n'ouvre pas les yeux sur les causes et les conséquences de la politique qui l'a perdue; et le parti impérialiste rêve de restaurer la dynastie des Bonaparte!

A ce triste anniversaire de Sadowa, il est difficile pour tout homme qui réfléchit de ne pas faire un retour douloureux sur les destinées de la France, sur les erreurs qui l'ont-entraînée, sur l'abaissement qu'elle a subi.

La Patrie publie un précieux document signé Gambetta, mais qui touche au moins autant M. Jules Simon que M. Gambetta.

A vrai dire, la dépêche que nous reproduisons ci-après porte une autre signature que la sienne; mais M. Léon Gambetta n'apparaît, comme on le verra, dans la circonstance, qu'à titre de simple agent de transmission: celui en réalité qui prescrit et qui édicte, celui de qui émane l'ordre et de qui part la recommandation, c'est le ministre de l'instruction publique, M. Jules Si-

Voici la pièce:

« Bordeaux, 43 janvier 1871, 5 h. soir.

» Intérieur à tous les préfets,

» Conformément aux instructions que nous venons de recevoir de M. le ministre de l'instruction publique de Paris, vous êtes autorisé à faire, au point de vue politique et républicain, dans le personnel des instituteurs, tous les changements que vous jugerez utiles. Pour les inspecteurs et recteurs, vous voudrez bien nous en référer, en nous envoyant des rapports avec pièces à l'appui, s'il y a lieu.

» Ceci est absolument confidentiel et doit rester tel entre vous et le ministre. » Signé: Léon Gambetta. »

Cette pièce, à nos yeux, est une vraie trouvaille, dit avec raison la Patrie.

Une commission composée de sept membres, chargée d'examiner les résultats de l'enquête ouverte sur le projet du tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre, vient de partir pour Calais, afin d'étudier la question sur les lieux mêmes.

Lette commission a pour président M. Kleitz, inspecteur général des ponts et chaussées, et pour secrétaire M. de Laparent, ingénieur des mines.

M. le comte Hippolyte de Larochefoucauld, cousin de notre ambassadeur à Londres, épouse Mne de Maillé, fille de l'honorable député de Maine et-Loire.

Ce mariage, qui unit deux des plus grands noms du noble faubourg, sera célébré trèsprochainement en l'église Saint-Thomas d'Aquin.

ESPAGNE.

Bayonne, 3 juillet. Leurs Majestés Charles VII et la reine Marguerite sont toujours à Estella.

Une grande victoire vient d'être remportée par Son Altesse Royale Don Alphonse à Hermès, en Catalogne.

Les républicains, commandés par Palacios, ont été refoulés sur Alcaniz avec des pertes considérables. NAVARRO.

LA CHAMBRE.

Séance du samedi 4 juillet.

La séance est ouverte sous une impression funèbre. M. Martel, qui préside, annonce, les larmes aux yeux, la mort de M. de Goulard. «Il avait déjà rendu de grands services à son pays, il était appelé à lui en rendre encore! » En esfet, dans les circonstances présentes, M. de Goulard pouvait devenir l'instrument nécessaire et respecté d'une combinaison de transition. L'Assemblée a paru vivement ressentir cette perte.

Toutefois, elle s'est dérobée assez vite aux émotions qu'elle éprouvait pour se jeter de nouveau dans la politique. Les esprits étaient fort animés. La suspension du journal l'Union, annoncée, puis démentie, puis confirmée, était l'objet de toutes les conversations. On savait qu'une interpellation serait déposée, qu'une question tout au moins serait adressée au ministre de l'intérieur.

L'extrême droite, très-montée, jetait feu et flamme; la gauche, dont cette grande colère faisait le jeu, n'essayait point de l'apaiser. Les bons apôtres qui la dirigent considéraient même comme un devoir d'attiser l'incendie. Il est aisé de comprendre que, dans un pareil état de sièvre, on ne prêtait qu'une médiocre attention au projet de loi municipal.

L'amendement de M. Jules Ferry est définitivement accepté. Il assimile ceux qui ont tiré au sort dans une commune à ceux qui y sont nés.

L'amendement de M. Latrade sur les colons n'a pas eu la même fortune.

M. de Chabrol a fait observer qu'il serait inutile pour les uns, parce que leur inscription à la cote personnelle leur assure l'électorat, et qu'il constituerait pour les autres un privilège excessif, attendu qu'il confèrerait la qualité d'électeurs à des nomades n'offrant aucune espèce de garanties.

L'Assemblée a voté conformément aux ob-

servations du rapporteur et repoussé l'a.

mendement.

Elle a repoussé de même une autre proposition de M. Jules Ferry, qui avait pour objet de déclarer électeurs ceux que l'âge ou manufisance de leurs ressources dispanse. l'insuffisance de leurs ressources dispensent

Cet échec n'a pas empêché M. Jules Ferry de présenter et de soutenir, avec une insis-de présenter et de soutenir, avec une insis-de présenter de fini par fatiguer l'Assemble. de presente. c. tance qui a fini par fatiguer l'Assemblée, un troisième amendement relatif aux villes

rédimees.

M. Jules Ferry entend que, dans les villes rédimées, et notamment à Paris, les petits loyers non imposés donnent droit à l'électoloyers non imposes donnelle droit à rélectorat. Il veut que tous ceux qui paient de 250 à 400 fr. de loyer jouissent du même droit sont inscrits à la colo que ceux qui sont inscrits à la cote mobilière, c'est-à-dire qu'ils deviennent électeurs municipaux après une seule année de rési.

On lui demande comment il en dressera la liste; il assure que le tableau est fait lous les ans par la préfecture de la Seine.

Une discussion fort vive s'engage entre M. Jules Ferry et M. de Chabrol.

L'honorable rapporteur objecte qu'une semblable disposition, si elle était adoptée, renverserait de fond en comble tout le sys. tème de la commission.

M. Raudot ajoute que le tableau dont parle M. Jules Ferry n'est qu'une pure fic. tion. L'Assemblée s'impatiente, et voyant M. Jules Ferry remonter une quatrieme fois à la tribune, elle lui témoigne énergique ment sa lassitude. Il ne faut abuser de rien!

Enfin, l'on vote: les bulletins blancs el les bulletins bleus s'entassent dans les corbeil. les, et il est facile de voir que le résultat sera fort douteux.

En effet, M. le président Martel annonce bientôt que l'amendement de M. Ferry n'est rejeté qu'à une majorité de six voix, et qu'il va falloir rendre visite au petit cabinet ou l'on vérifie les votes.

Après une demi-heure de pointage, l'assemblée apprend que l'amendement est définitivement repoussé à une majorité de sept

Elle en rejette un autre de M. Contaut. Cet honorable député demandait que le droit aux affouages donnât droit à l'électo-

Voici maintenant M. Jozon qui plaide la cause des hommes mariés. « Pourquoi, diil, ne seraient-ils pas tous électeurs après une seule année de résidence? Ce serail un encouragement à la famille. » M. Jozon ajoute que les hommes mariés ont une parl plus directe et plus considérable dans lous les intérêts communaux, tels que l'école, l'église, les chemins, le marché, le lavoir... « tandis que le lavoir est étranger au célibataire!»

Cette calomnie naïve dériderait l'Assemblée, si elle voulait être déridée; mais elle ne

Le bruit se répand que l'extrême droile,

gné d'un chien qui, pour mieux voir sans doute, avait fini par sauter sur les genoux de son maître, et qui, les deux pattes de devant appuyées sur la rampe de l'orchestre, regardait gravement ce qui se passait sur la scène.

De plus, à un moment, le boucher ayant trop chaud, avait retiré sa perruque, et tout en dormant il l'avait placée sur la tête du chien.

C'est le spectacle de ce chien coiffé d'une perruque et assis à l'orchestre qui avait troublé les acteurs d'abord, et qui provoquait maintenant l'hilarité de toute la salle.

L'insuffisance des décors est un des inconvénients les plus communs en province.

d fractor, quanti un ga-a gowon, s'écrie brusque-

Je me souviens d'avoir entendu raconter autrefois par Beauvallet que, se trouvant un jour dans une petite ville près de Bordeaux, on lui demanda de donner une représentation. Avant d'accepter, il alla voir le théâtre, où il ne trouva pour tout décor qu'une forêt.

- Comment! dit-il, vous n'avez que cela?
- Oui, monsieur; mais cela ne nous empêche pas de tout jouer. Dernièrement encore, nous avons représenté la Tour de Nesles.
- Vraiment! Mais comment faisiez-vous pour l'acte du cachot?
- Oh! monsieur, ce n'est pas difficile. Buridan était prisonnier sur parole.

Une dernière anecdote :

Il y a une dizaine d'années, une troupe de pauvres artistes dramatiques s'était égarée dans une petite ville des Vosges. Il y avait foule dans le grenier-théâtre. La troupe interprétait un mélodrame dont voici à peu près l'intrigue :

Une dame reçoit chez elle un quidam. -Le mari rentre. Le quidam se cache, mais il oublie son chapeau sur la table. - Le

mari aperçoit le couvre-chef, allonge vers lui son index menaçant et s'écrie : - A qui ce chapeau? Confuse, madame se tait.

Mais une voix au parterre s'écrie :

- C'est à Coupois!

Ainsi s'appelait le chapelier de l'endroit qui avait fourni les accessoires aux artistes. Un rire épileptique éclate dans la salle.

Cependant, l'acteur, imperturbable, continue son rôle: « Le lâche! qu'il se mon-

Alors on voit un spectateur se lever de l'orchestre, sier et dédaigneux : c'est Coupois | Il est indigné :

- Moi! un lâche! Viens-y, je t'attends en sortant!

dicago, da sariagia de la gressa casaci

Tableau...

មានបាននៅ ស្រុក បន្សេងមាន

JEHAN VALTER.

LE TABAC APOCRYPHE.

Ce pauvre tabac, qui nous est cher na tous les titres; le tabac, si attaqué, si calonnié souvent, vient de trouver un allié inaltendu, et qui paraît sérieux.

On raconte qu'un capitaine commandant de place, en retraite, ne pouvant renoncer à l'usage du tabac à fumer, bien qu'il se sentil souvent incommodé, s'est avisé, depuis plusieurs années, de mélanger avec son caporal des seuilles séchées d'eucalyptus globulus, ce bel arbre qui croît merveilleusemeni en Algerie et qu'on plante maintenant dans le midi de la France pour l'assainissement des localités marécageuses.

Depuis qu'il fait usage de ce mélange, il n'éprouve plus ni vertige, ni maux de lèle,

Il signale à la société, contre l'abus du ni malaise d'estomac. tabac, ce moyen de prévenir et de faire dis paraître les inconvénients du tabac, sans renoncer à une vieille habitude.

par l'organe de M. Lucien Brun, va poser la question au ministre de l'intérieur. On se nâte de rejeter l'amendement pour écouler hâte de rejeter l'amendement pour écouler M. Lucien Brun. L'honorable député ne reste qu'une minute à la tribune : « L'Union est suspendue, dit-il, est-ce pour avoir publié le manifeste de M. le comte de Chambord? Si c'était pour cela, je déposerais une interpellation. »

M. de Fourtou lui répond, au milieu d'un grand silence, que l'Union est, en effet, suspendue pour deux motifs, à savoir, la viojence de ses polémiques, et le manifeste du

comte de Chambord.

é Pa-

Pro. Pour

age on

ensent

Ferry insis. mblée villes

s villes

Pelils electo.

de 250 te droit

mobi-

ecteurs

le rési-

ressera

ait lous

e entre

qu'une

idoplée,

le sys.

au dont

oure fic.

voyani

ème fois

ergique.

user de

lancs el

corbeil.

illat sera

annonce

rry n'est

et qu'il

binet où

ge, l'As-

it est de-

é de sept

Contaut.

que le

l'électo-

plaide la

uoi, dil-

rs après

serail un

une parl

ans tous

l'école,

lavoir...

i céliba-

'Assem-

droite,

cher » à

calom-

ié inal-

nandani

ioncer à

se sentil

uis plu-

caporal

ulus, ce

nent en

dans le

ent des

ange, il

de tête.

bus du

ire dis-

Jozon

On ne saurait être plus courageux et plus franc. Le ministre n'ignore pas quelles colères va soulever cette explication; cependant il va plus loin, il l'accentue, et en quelques phrases d'une précision énergique, il affirme une fois de plus l'irrévocabilité du Septen-

Quelques murmures se font entendre sur les derniers bancs de la droite; le centre applaudit, la gauche se tait.

Alors M. de Fourtou redouble; il déclare que le gouvernement du maréchal doit se tenir au-dessus des partis; qu'il a deux devoirs à remplir : le premier envers la nation, qui consiste à maintenir l'ordre et la paix publique; le second envers l'Assemblée elle-même, qui consiste à ne pas laisser attaquer ni amoindrir son œuvre.

Il proteste de son profond respect pour la personne du comte de Chambord; mais un manifeste est un manifeste; c'est pourquoi le gouvernement a sévi. Il sévirait de même, si un document du même genre venait de

l'autre côté de la Manche....

Voilà certes de quoi contenter les plus difficiles. M. Lucien Brun n'en dépose pas moins son interpellation, qui sera discutée

On annonce une journée, on se livre aux plus sombres pronostics; on fait observer que la discussion portera nécessairement sur la loi même du 20 novembre et sur les pouvoirs du maréchal.....

Il nous suffit pour le moment que le ministre, avec une singulière autorité, dans un langage d'une netteté incomparable, en ait

rappelé l'irrévocabilité.

Au fond, le reste importe peu, et tant pis pour les ambitions impatientes ou déçues qui voudraient se mettre en lutte avec la loi. On peut croire que, sur ce terrain, le maréchal ne cèdera pas. DANIEL RENE.

LE CONGRÈS DE BRUXELLES.

Un de nos abonnés, d'un bon et solide esprit, nous adresse les réflexions suivantes à l'occasion du projet de convention internationale, concernant les lois et coutumes de la guerre, publié par le Congrès de Bru-

* Est-ce bien le cas d'approuver? En apparence, il y a lieu peut-être; mais en réalité nous avons appris à nos dépens à regarder avec défiance les présents de la

diplomatie: Timeo Danaos, etc.

» Voilà donc une Charte internationale ayant pour objet de modérer les conséquences de la guerre. Mais cetté Charte se tait sur les conditions d'une guerre juste et légale : elle se tait sur le tribunal ou les tribunaux qui auront à prononcer si la guerre est légitime; elle fait abstraction surtout de la légitimité ou de l'illégimité des gouvernements qui feront la guerre; elle ne connaît que des gouvernements legaux.

» Que va-t-on faire de cette Charte? Mettons la chose en exemple. Qu'il plaise demain à certaines grandes puissances de reconnaître le gouvernement de Serrano; voilà un gouvernement légal qui profitera d'abord des droits très-nombreux et trèsétendus que la Charte internationale reconnaît à tous les victorieux; mais par contre voilà son adversaire, le Roi légitime de toutes les Espagnes, devenu un forban, contre lequel tout sera permis, même l'intervention étran-

Pouvons-nous oublier que les fameux protocoles du traité de Paris (1856) ont été le point de départ de la guerre d'Italie, et que des Etats indépendants ont été attaqués el confisqués au nom d'un prétendu droit moderne que ces Etats étaient accusés de méconnaître? Une Charte écrite en 70 articles! Il est à présumer que l'interprétation qui en sera faite par les vainqueurs sera différente de celle qu'adopteront les vaincus.

» Ceux-ci seront donc traités en violateurs du droit des gens : la seule crainte de passer pour tels abattra tous les cœurs et mettra tout aux pieds du vainqueur. Aussitôt que l'ennemi aura mis le pied sur le sol du voisin, il fera défense aux hommes de partir, dans un rayon qu'il lui plaira de déterminer, sous la menace d'appliquer à eux et à leurs familles la rigueur des lois de la justice militaire.

» Qui ne voit combien tout ceci est grave, et au fond inacceptable! Je vois dans le projet de Bruxelles un instrument à l'aide duquel les puissants pourront détruire les petits; j'y cherche en vain des garanties de sécurité pour les droits de ceux-ci.

L'Europe s'armera-t-elle pour la défense des innocents opprimés? La situation de Rome, de l'Italie et de l'Espagne nous le dit assez. Il est manifeste pourtant que si la Russie qui veut paraître si zélée pour la paix et la justice cut laissé voir que le désordre la blessait, depuis longtemps le désordre aurait cessé.

» Mais la conduite de la Russie ressemble à la politique du Sénat romain d'autrefois : elle sait couvrir des dehors de la justice ses vues ambitieuses et ses projets d'en-

vahissement.

» Dans le Sénat romain il y avait un Caton pourtant qui voulait que César fût livré aux Germains dont il avait retenu les ambassadeurs. Il se peut de même que la Russie compte parmi ses hommes d'Etat des Caton ou des Nestor; la question serait de savoir si l'influence de leurs conseils change la direction et les plans de la politique russe.

» Il n'est pas du tout certain que la conduite du cabinet d'Alexandre II soit une déviation de la politique des czars ses prédécesseurs. Tont porte à croire, au contraire, que tous suivent les plans tracés par Pierre-

le-Grand.

» Si la France était jugée à Saint-Pétersbourg incapable à tout jamais de reprendre son rang et de modérer l'ambition des czars, on lui tendrait la main et l'on aiderait le Roi. Mais parce qu'on a sans doute l'opinion contraire, il est à présumer qu'on présère nous achever avec le marteau prussien.

» Conclusion : le projet de Bruxelles a un but précis qu'il faut tâcher de découvrir et de déjouer s'il est hostile, ce qui paraît

fort probable. >

Chronique Locale et de l'Ouest.

Hier soir, la musique municipale a donné un concert et souhaité la bienvenue à ses membres honoraires. Jusqu'à dix heures, le public a stationné autour de la grille du square, tandis que les souscripteurs occupaient les chaises de l'enceinte réservée.

Les morceaux qui ont été les plus apprécies sont : Brise de mai, la Marche du Sacre et Ariane: ces deux derniers avaient été exécutés à Angers, au dernier festival, par toutes les musiques.

A diverses reprises, des fusées ont égayé la soirée, qui a été terminée par des flammes de Bengale.

L'administration municipale a promis un kiosque; on espère qu'on ne tardera pas à le voir s'élever.

La musique des pompiers de Saumur se propose de donner prochainement un concert sur la Loire.

Cette fête se composera de musique instrumentale et de musique vocale. Pour cette dernière partie, il est fait appel à tous les amateurs qui voudront bien se joindre aux exécutants. Les chœurs seront désignés dans une prochaine réunion.

On est prié de se présenter à la Mairie, les mardi et jeudi de chaque semaine, de 8 à 10 heures du soir, jusqu'au 23 courant.

Vendredi matin, vers une heure, une vive lumière éclairait la campagne de Brigné, Noyant et Ambillou : le moulin du village des Trois-Chopines, commune de Brigné, était en feu.

La gendarmerie de Noyant s'y est rendue aussitôt qu'elle a été informée, et a organisé les secours qui consistaient à préserver les bâtiments sur lesquels tombaient des charbons incandescents qui se détachaient de la charpente. Dépourvus de pompes, 'il était impossible aux travailleurs de songer à attaquer le feu dans son foyer trop élevé. Tout

le moulin a été détruit. La perte s'élève à 10,000 fr., couverte par une assurance à

la compagnie la Mutuelle du Mans. Le moulin avait tourné jeudi peudant trois heures, de 1 heure à 4 heures du soir; à la fin de la journée, il avait été graissé par le garçon meunier, afin de le tenir pret à fonctionner pendant la nuit si le vent avait soufflé. A cette heure, il n'y avait aucune trace de feu. Ce n'est qu'à minuit que la femme Hétreau, éveillée par une vive clarté et les crépitations du bois sec qui brûlait, a donné l'éveil.

Tout porte à croire que la malveillance n'est pas étrangère à ce sinistre, et la rumeur publique l'impute à deux individus dù pays. Une enquête est ouverte.

Le même jour, un autre incendie se déclarait à la ferme du Mureau, commune de Cléré, exploitée par les époux Rullier. Deux paillers contenant ensemble 40,000 kil. de paille, une charrette et le portail d'une grange ont été détruits.

La perte s'élève à 1,200 fr. environ.

Cet incendie aurait été allumé par un enfant de 5 ans qui s'amusait avec d'autres enfants de son âge à enflammer des allumettes chimiques au pied du pailler.

Samedi matin, un jeune enfant de 2 ans, René Reullié, demeurant au village du Gué, commune de Tancoigné, s'est noyé dans un bassin, à peu de distance de la demeure de ses parents.

Son père était dans le jardin, et sa mère, occupée des soins du ménage, l'avait perdu de vue quelques instants seulement. C'est sa petite sœur qui a donné l'éveil par ses cris. Lorsque son père l'a retiré, l'asphyxie était complète, et les soins du médecin n'ont pu le rappeler à la vie.

La semaine dernière, le sieur Blain, Jean, cultivateur à Grézillé, s'est suicidé avec une arme à feu.

On ignore quel motif a poussé ce malheureux à cet acte de désespoir.

Le ministre de la guerre a décidé que les hommes de la deuxième partie du contingent de la classe de 1872 qui a été appelée sous les drapeaux pour une période de six mois, à dater du 1er juillet courant, auraient droit à la solde de soldats de 2° classe de l'arme à laquelle ils appartiennent, et qu'ils recevraient, en outre, une première mise de petit équipement, fixée à 25 fr. pour l'artillerie et les équipages militaires.

La prime journalière d'entretien de la masse individuelle sera de 8 centimes pour les militaires de l'infanterie et de 40 centimes pour les militaires des autres armes.

LA COMÈTE.

La comète que nous avons annoncée est parfaitement visible; tous les jours, de nombreux spectateurs l'admirent. Elle se présente, pour le promeneur des ponts, audessus de Saint-Lambert.

Cette comète a été découverte le 47 avril dernier, par M. Coggia, à l'Observatoire de Marseille. C'était alors une petite comète telescópique perdue dans les régions polaires de notre ciel boréal, une faible nébulosité à peine perceptible sur le fond noir de la voûte céleste.

Le petit astre a grandi ; déjà une chevelure s'est formée autour de son noyau, et, à mesure que l'astre se rapproche du soleil, il déploie une queue diffuse et diaphane. Le passage au périhélie aura lieu samedi prochain 44 juillet. La comète se trouvera alors à 25 millions de lieues du soleil. Son éclat augmente notablement au fur et à mesure qu'elle s'approche.

En ce moment, la comète a environ l'éclat d'une étoile de 4° grandeur. Elle est au nordouest, à gauche de l'étoile polaire et un peu plus bas. Le crépuscule au solstice éteignant les étoiles de 5° grandeur, il faudra attendre dix heures du soir pour faire l'observation. Le 12 juillet, bien que moins brillante que les comètes de 1858 et 1862, elle se développera assez pour frapper le regard des cu-

Espérons que les bohémiens et saltimbanques, qui sont une véritable plaie pour nos campagnes, vont enfin disparaître.

La guerre leur est déclarée, ainsi que

nous l'avons déjà dit. Cette mesure est prise d'après une circulaire du ministre de l'intérieur aux préfets, laquelle a pour but de prévenir les méfaits des vagabonds et nomades connus sous le nom de bohémiens.

A moins d'autorisations spéciales qui pourront être accordées à ceux d'entre eux exerçant des professions inoffensives, il sera formellement interdit à ces individus d'installer leurs voitures ou baraques sur la voie publique, les terrains communaux, etc.

A la moindre infraction aux règlements, les bohémiens seront déférés aux tribunaux et traités comme vagabonds, s'ils ne justitient pas d'un domicile fixe et de moyens d'existence.

Les préfets viennent d'être invités à communiquer au parquet tous les renseignements qui seront à leur connaissance sur l'existence des comités républicains qui fonctionneraient dans leurs départements. M. le garde des sceaux vient, de son côté, de donner des instructions analogues à tous les procureurs généraux.

La tâche sera sans doute assez longue, car les comités républicains pullulent partout. Un préset que nous ne nommerons pas faisait, il y à peu de jours, cette réponse catégorique à une dépêche ministé-

rielle:

« Partout où l'on cherche dans mon département un comité bonapartiste, on trouve des comités républicains organisés et fonctionnant comme un rouage gouvernemen-

Les bouchers de Ruffec viennent, paraîtil, d'entrer largement dans la voie sep concessions. « Sur l'annonce faite par l'un d'eux, dit l'Observateur, qu'il vendrait la viande de veau 60 c. le demi-kilo, la concurrence s'établit, et, de réduction en réduction, le prix descendit jusqu'à 40 c. On ne peut que se féliciter de cet incident, qui permettra aux petites bourses une plus grande consommation de viande, d'autant plus réduite que depuis longtemps les prix étaient très-élevés. Il y a huit jours encore, le veau était vendu 90 c. et 4 fr.

» Au marché dernier, le bœuf, colé précédemment 80 et 90 c., a été annoncé dès le matin à 60 c. et s'est vendu 50 c. dans la

journée.

» L'énorme quantité de bétail produite depuis deux ans fait espérer le maintien d'un prix normal en rapport avec les cours des animaux en foires, sur lesquels une baisse sérieuse s'accentue depuis quelque temps. »

M. Charelli, le jeune ténor que M. Chantilly nous a fait connaître l'an dernier, à l'époque des courses, et qui a obtenu beaucoup de succès dans Don Pasquale, l'Eclair et l'Ombre, vient d'être engagé à l'Opéra-Comique. Il débutera samedi prochain dans la Fille du Régiment.

Nous arrivons bientôt à l'époque de la moisson; le moment est donc opportun pour rappeler un arrêt de la cour de cassation concernant le glanage :

Les propriétaires et fermiers pensent faire un acte de générosité en laissant les pauvres de la commune qu'ils habitent ràteler et grapiller après l'enlèvement de la ré-

Il résulte de la jurisprudence de la cour suprême que ces personnes se trompent, et que ce n'est pas un acte de philanthropie qu'elles exercent, mais un devoir qu'elles accomplissent.

En effet, la cour a décidé:

4° Que le propriétaire n'a puissance d'introduire ses moutons sur son champ que deux mois après l'enlèvement des récoltes, « afin de donner aux glaneurs le droit d'user de leurs droits ;

2° Que si le propriétaire ou le fermier a le droit, tant que son champ n'est pas entièrement moissonné, de ramasser à son profit les épis échappés au moissonneur, il ne lui appartient pas de concéder ce droit à des tiers, même à titre généreux: « Attendu, dit. la Cour, que cela prive les indigents des ressources que l'humanité des législateurs a voulu leur réserver. »

Il en est de même du droit de râtelage et grapillage.

Tout règlement municipal qui viendrait à l'encontre de ce droit « ne serait pas valide aux yeux des tribunaux. »

Pour les articles non signés : P. Godera

PARIS-JOURNAL se propose de publier successivement, dans un format populaire et à un prix extrêmement minime, divers rapports de la Com-mission d'Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense Nationale.

Ces rapports constituent des documents du plus haut intérêt politique, et il importe à la cause conservatrice que l'opinion publique soit éclairée sur les actes des hommes qui se sont emparés du pouvoir ou qui l'ont exercé après la chute du dernier Gouvernement.

En entreprenant cette publication, la direction du Paris-Journal a écarté avec soin toute pensée de lucre. Elle n'a eu en vue qu'une chose : répandre partout et dans toutes les classes, même les moins lettrées, la connaissance des faits politiques qui ont suivi le 4 Septembre.

En effet, il manque aux hommes du 4 Septembre, pour être jugés par l'opinion publique comme ils le méritent, que d'être mieux connus de tous.

Les rapports de la Commission d'enquête parle-mentaire forment, à l'égard de ces hommes, le dossier le plus complet. Malheureusement, les volumineux rapports de cette Commission, combien de gens ont pu les lire! A combien de bourses sont-ils accessibles! Ce qu'il importerait de mettre dans toutes les mains est resté jusqu'ici dans le domaine du très-petit nombre.

Notre confrère commence par le Rapport de M. de La Borderie sur le camp de Conlie, rapport qui, à peine connu pourtant, a déjà suscité en Bretagne un vrai mouvement d'indignation publique, et à propos duquel M. de Keratry a adressé une pétition à l'Assemblée nationale contre M. Gambetta.

Le rapport complet sur le camp de Conlie est. à partir du 1er avril, édité par le Paris-Journal au prix de 30 cent. pris à Paris, et de 40 cent. pris chez les libraires des départements. On le trouve chez les principaux libraires de notre ville.

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie,

boulevard Saint-Germain, 79, Paris:

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRE, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 440 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 45 février 4873.

Le 73° fascicule, PAR à PART, est en vente.

SANTE A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès.

Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glarres, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dyssenterie, coliques, philisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, nevrose, insomnies, melancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge,

haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins intestins, muqueuse, cerveau et sang. - 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure Nº 48,614.

Mme la marquise de Bréhan, de 7 ans de Maladie du foie, d'estomac, amaigrissement, battement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure Nº 62,986

MII. Martin, de Suppression des règles et Danse de Saint-Guy, déclarée incurable, parfaitement guérie par la Revalescière.

Cure Nº 65.112.

E. Payard, de Gastralgie et Vomissements. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant tobjours le creux de l'estomac gonflé.

Cure Nº 62,845.

M. Boillet, cure, de 36 ans d'Asthine avecétoussements dans la nuit.

Cure Nº 70,421.

M. A. Spadaro, d'une Constipation opiniatre de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le

Plus nourrissante que la viande, elle économise Plus nourrissante que no viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En bontes 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 1 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes, de 1/4 kil., 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — La Revalescière chacolotée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. Compon Envoi contre bon de poste, les bones de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, épicier, rue Saint-Jean; M. Gondrand, épicière rue d'Orléans; M. Besson, pharmacieu, place de pharmaciens et épicieus. la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. Du Barry et Co, 26, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers :

5 heures 45 minutes du matin. 6 - 10 - du soir.

Départs de Portiers pour Saumur :

5 heures 40 minutes du matin. - 35 - du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 JUILLET 1874. Dernier Balsse. Valeurs au comptant Hausse Baisse. Dernier Valeurs au comptant. Hausse Valeurs au comptant. Hausse Baisse. Canal de Suez, jouiss. jany. 70. Soc. gen. de Crédit industriel et 1 95 % jouissance 1er juin. 72. Crédit Mobilier esp., j. juillet. Société autrichienne. j. janv. . 1/2°/. jouiss. mars. % jouissance 22 septembre. % Emprunt 1871 87 25 75 50 comm., 135 fr. p. j. nov. . 726 25 272 50 р р 2 50 OBLIGATIONS. Charentes, 400 fr. p. j. août. Emprunt 1872 96: 55 40 341 Dép. de la Seine, emprunt 1857 Ville de Paris. oblig. 1855-1860 513 222 Orléans. . 882 50 7.5 5.0 Midi, jouissance juillet. . . 633 282. 311 25 Nord, jouissance juillet . . . 1.087 25 Orleans, jouissance octobre. . 25 Nord 292 25 280 Banque de France, j. juillet. Ouest, jouissance juillet, 65. 550 Ouest 3735 25 287 Comptoir d'escompte, j. août. Crédit agricole, 200 f. p. j. juill. Crédit Foncier colonial, 250 fr. 556 25 442 50 Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill. 905 50 Compagnie parisienne du Gaz. 258 75 252 265 Société Immobilière, j. janv. C. gén. Transatlantique, j. juill. Crédit Foncier, act. 500f. 250 p.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 4 mai 1874).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. 3 heures 08 minutes du matin, express-poste. (s'arrête à Angers ompibus. solr, express.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. 3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte - 20 -- 50 -- 38 -- 44 -- 28 omnibus. solr. omnibus. express-poste. Letrain d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h.43;

Etude de M. LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou séparément,

MAISON, rue du Temple, nº 12, et MAISON joignant, à l'angle de la rue Pavée.

S'adresser audit notaire et à M. François Percher.

VIS

Mn. V. IZARD, succédant à M. Mollay-Pichon, dans sa maison de commerce, rue Royale, 55-57, previent le public que, malgré les bruits mensongers dont elle se réserve de rechercher les auteurs. elle vendra, comme son prédécesseur. **en** gros, demi-gros et détail, l'épicerie et tout ce qui se rattache à ce genre de commerce.

TESSIER

Horticulteur à la Croix-Verte, SAUMUR.

A l'honneur de prévenir les personnes qui auraient des abricots et autres fruits à expédier à Paris, qu'il tient des paniers à leur disposition. Il se charge également de leur donner les renseignements nécessaires pour adresser leurs marchaudises, et garantir la solvabilité des destinalaires.

CANCERS

Vices du sang, Épilepsie, Ulcères, Asthmes, Catarrhes, Rhumatismes, Toux, Maladies de poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

On ne paie les honoraires qu'après la guérison. — Telle est la garantie donnée par le D' ROBBE, médecin homœopathe, 42, rue d'Amsterdam, à Paris. — Consultations de 5 à 5 heures, par correspondance affranchie. (260)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

des voies urinaires et des organes générateurs chez l'homme et chez la femme. — Rétrécissement. — Impuissance. — Affections secrètes et contagieuses, etc. Traitem. spécial du D' Gœury-Duvivier #. 7, boul. Sébastopol, Paris, de 1 à 4 h., et par corresp. — Envoi f° p. poste des médicaments.



NEVRALGIES (faciales.) #IGRAINES (non gastral-) OTALGIES (nevralgies de l'oreille.) MAUX

DEDENTS (lors même qu'elles)
Seraient cariées.

AVIS IMPORTANT: Cette Eau est d'une odeur trèsseréable et complétement inoffennive; aspirée par la narine, du côté malade, elle rétablit aussitôt la circulation à l'état normal, et les Douleurs coissent à l'instant mêms; elle prévent aussi les crises d'EFILLEPSIE et les attaques d'APOPLEXIE. Il sera envoyé franco à domicile, aux personnes qui en feraient la demande, des circulaires contenant les appréciations d'un grand nombre de MEDECINS et de PHARIMACIENS qui, souvent, ont pu constate l'efficant le mellient mode de CONVICTION en laissant chez les Dépositaires apécinux des facons destinés à guérir instantamément dans la lit, e fr. — Flacon contenance triple : Prix, 40 fr.

Gabelin, rue d'Orléans; Chedevergne, ru

A Saumur, pharmacies Gabelin, rue d'Orléans; Chedevergne, rue de la Tonnelle, et dans les principales pharmacies de France et de

DIPLOME DE MÉRITE A L'EXPOSITION DE VIENNE MEDAILLE A L'EXPOSITION DE LYON (1872)

35 Ans de Succès

COOL DE MENTHE

Suprême pour la digestion, les maux d'estomac, les nerfs, etc. Avec quelques gouttes de ce cordial, dans de l'eau sucrée, on obtient une boisson calmante, agréable, saine, rafratchissante et peu coûteuse. L'Alcool de Menthe de Ricqles est surtout indispensable

PENDANT LES CHALEURS

où les diarrhées sont si fréquentes par les excès de boissons et l'abus des fruits. C'est un préservatif puissant contre les affections cholériques et épidémiques.

En flacons et demi-flacons cachetés, dans toutes les principales pharmacies misons de perfumacies et d'épit qui de préfier.

pharmacies, maisons de parfumeries et d'épicerie fine. Se méfler des imitations et exiger la signature de H. de Ricqles, cours d'Herbouville, 9. Lyon.

W. ACHILLE

DENTISTE DE PARIS,

Professeur de Prothèse deutaire, Spécialiste pour le remplacement des dents,

12, rue du Petit-Maure, près de la Caisse d'Epargne,

A SAUMUR. Guérison, nettoyage, séparation, redressement des dents, soins de bouche, opérations dentaires, etc., etc.

LA MODE UNIVERSELLE

PREMIÈRE ÉDITION

Donnant par an 24 numéres, 2,000 gravores, 200 patrons, 400 dessins de brode-

Trois mois. 2

Paris. Départem15. Un an. ... 6 fr. » 8 f. » Six mois... 3 50

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

EDITION DE LUXE Donnant les mêmes élé-

ments que la première édition, plus 36 gravures colo-Paris. Départem".

Un an 15 fr. 18 fr. Six mois... 8 fr. 10 fr. Trois mois. 4 fr. 5 fr.

ENVOI DE NUMEROS SPÉCIMENS GRATIS.

Paris, J. BAUDRY, éditeur. On s'abonne chez M. MILON, libraire à Saumur.

Recueil bi-mensuel des faits intéressant la science, l'industrie,

l'agriculture, le commerce et les arts. Prix: 5 fr. par an.

On s'abonne à Paris, chez M. Legeay, rue Ramey, 44.

Le titre de ce journal indique son but : celui de mettre à la portée de tout le monde les faits nouveaux qui se produisent chaque jour dans le domaine de la science et des arts, et qui sont enfouis dans d'innombrables recueils qu'on n'a ni le temps de lire, ni les moyens d'acheter.

Aussi l'industriel, l'agriculteur, le commerçant et même le simple parliculier trouveront-ils dans le Vulgarisateur universel une foule d'indications précieuses, en ce qui concerne les découvertes scientifiques modernes, lant en France qu'à l'étranger, les méthodes nouvelles employées, et les moyens de se procurer à bon marché un certain nombre de produits d'une incontes-

Tout le monde a besoin aujourd'hui d'avoir une connaissance au moins superficielle du vaste mouvement scientifique et industriel qui caractérise notre époque; c'est dire assez que le Vulgarisateur, en répondant à ces imperieuses exigences, sera favorablement accueilli par les hommes d'initiative et de progrès.

LA SANTÉ PUBLIQUE

Hygiène et Médecine populaires, Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes

CONDITIONS D'ABONNEMENT Paris, 4 francs par an. - Départements, 5 francs par an. Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.